

## MAIRIE DE METZ

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2013DCM N° 13-04-06**Objet : Financement des associations socio-éducatives conventionnées.****Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire**

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins. Cette démarche concerne les structures de jeunesse et inter associations ayant en charge la gestion et l'animation des équipements communaux, c'est-à-dire 22 équipements répartis sur l'ensemble des quartiers messins et utilisés par plusieurs centaines d'associations, ainsi que les associations développant un projet d'action à l'échelle du territoire. Des conventions triennales visent à apporter à terme les perspectives d'une sérénité économique nouvelle aux associations ; elles concernent les projets structurés et développant des objectifs sur plusieurs années.

A ce titre, il est proposé de soutenir les 30 associations socio-éducatives mentionnées dans la motion en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 989 560 €**. Trois niveaux de conventions (projet éducatif, projet d'animation ou accueil associatif de quartier) sont proposés. 9 associations sont retenues pour un conventionnement sur la base d'un « projet éducatif », 14 associations pour un conventionnement sur la base d'un « projet d'animation » et 7 associations pour un conventionnement sur la base « accueil associatif de quartier ». Parmi ces associations figure le CPN Les Coquelicots, nouvellement conventionné pour le projet développé autour de l'espace naturel, pédagogique et convivial des Hauts de Vallières.

Par ailleurs, il est proposé de financer les projets spécifiques 2013 de certaines associations et d'intégrer cette aide complémentaire dans la convention annuelle. Il s'agit de deux projets de la MJC de Borny : la manifestation « les Ecolotrucs » qui se déroulera le 5 mai, pour un montant de **4 500 €** (un financement de 8 500 € ayant déjà été accordé au titre de la Politique de la Ville) et les animations menées cet été dans les cours de Borny et sur le grand Domaine, pour un montant de **5 000 €**. La MJC de Metz-Sud développe quant à elle, un projet de bal des enfants pour lequel un financement de **2 000 €** est proposé. Le Centre Social de Metz Centre

reconduit la fête de quartier organisée pour la première fois en 2012, qui bénéficiera d'un soutien à hauteur de **2 000 €**. Une subvention de **1 800 €** viendra appuyer la démarche du centre social de Bellecroix qui fête ses 15 ans et organise à cette occasion une semaine festive avec les partenaires du quartier. Enfin, le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire a développé, au titre du Dispositif Local d'Accompagnement, un projet de formation des bénévoles associatifs qui permet l'obtention d'un Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa), qualification reconnue par l'Etat; il est proposé de soutenir la mise en place d'une session spécifique pour les bénévoles messins en attribuant une aide de **2 000 €**.

La dépense totale, subventions de fonctionnement et subventions projets, s'élève à **2 006 860€**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social et de favoriser l'animation des quartiers,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'accorder les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **2 006 860 €**, soit un solde à verser de **1 013 012 €** compte tenu des avances accordées au Conseil Municipal de décembre 2012 pour l'ensemble de ces associations et de l'avance de trésorerie consentie pour la MJC de Metz Sud par décision du Conseil Municipal de septembre 2012:

<b><u>Pour les associations socioéducatives</u></b>	<b>2 006 860 €</b>	
		<i>Dont déjà versé</i>
<b><u>Au titre de la mise en place d'un projet éducatif</u></b>		
Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	<b>163 800 €</b>	77 177 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	<b>142 870 €</b>	71 432 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	<b>158 200 €</b>	77 698 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	<b>141 750 €</b>	66 500 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	<i>132 250 €</i>	
<i>Ecolotrucs</i>	<i>4 500 €</i>	
<i>Animation de rue</i>	<i>5 000 €</i>	
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	<b>109 410 €</b>	53 577 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	<b>103 120 €</b>	50 417 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>101 320 €</i>	
<i>Organisation d'une semaine festive pour les 15 ans du Centre</i>	<i>1 800 €</i>	

Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	<b>120 000 €</b>	80 701 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	118 000 €	
<i>Bal des enfants</i>	2 000 €	

Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	<b>92 650 €</b>	44 689 €
---	-----------------	----------

Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	<b>32 210 €</b>	17 302 €
---	-----------------	----------

**Au titre de la mise en place d'un projet d'animation**

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	<b>198 700 €</b>	96 056 €
<i>Centre Petit Bois</i>	103 430 €	50 356 €
<i>Centre Champagne</i>	95 270 €	45 700 €

Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	<b>93 000 €</b>	46 560 €
--	-----------------	----------

Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	<b>80 060 €</b>	36 814 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	78 060 €	
<i>Organisation de la fête de quartier</i>	2 000 €	

Centre Culturel de Metz Queuleu	<b>55 000 €</b>	27 500 €
---------------------------------	-----------------	----------

Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	<b>62 640 €</b>	30 250 €
--	-----------------	----------

Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	<b>42 480 €</b>	21 239 €
--	-----------------	----------

Eclaireuses et Eclaireurs de France	<b>32 240 €</b>	16 120 €
-------------------------------------	-----------------	----------

Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	<b>31 720 €</b>	12 760 €
---	-----------------	----------

Familles de France – Fédération de Moselle	<b>17 900 €</b>	9 657 €
--	-----------------	---------

Association Pas Assez	<b>12 000 €</b>	4 000 €
-----------------------	-----------------	---------

Association Nan Bara	<b>10 100 €</b>	8 550 €
----------------------	-----------------	---------

Association Together	<b>4 000 €</b>	3 500 €
----------------------	----------------	---------

CPN Les Coquelicots	<b>18 000 €</b>	9 000 €
---------------------	-----------------	---------

Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire –	<b>12 000 €</b>	5 000 €
<i>Subvention de fonctionnement pour le DLA</i>	10 000 €	
<i>Formation des bénévoles</i>	2 000 €	

**Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier**

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	<b>44 000 €</b>	22 000 €
---	-----------------	----------

Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	<b>63 000 €</b>	31 002 €
--	-----------------	----------

Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	<b>38 000 €</b>	15 000 €
--	-----------------	----------

Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	<b>40 560 €</b>	20 081 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	<b>47 670 €</b>	20 266 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	<b>21 780 €</b>	10 000 €
COJFA	<b>18 000 €</b>	9 000 €

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **1 013 012 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**